

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : Identification

Identificateur de produit	Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C
N° de pièce :	33545, 64545
Usage recommandé	Liquide de lave-glace
Restrictions d'utilisation	Aucune connue
Coordonnées du fabricant/fournisseur	Vulsay Industries Ltd. 35 Regan Road, Brampton, Ontario L7A 1B2 N° de téléphone : 905-846-2200

Numéro de téléphone en cas d'URGENCE, jour et nuit : 1-800-468-1760

SECTION 2 : Identification des dangers

Mentions générales de danger

Liquide de couleur bleu ayant une légère odeur caractéristique d'alcool.

LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES : Danger dans les espaces clos.

TOXIQUE : Risque avéré d'effets graves pour des organes. Peut être nocif par inhalation, par absorption par la peau ou par ingestion. Léger dépresseur du système nerveux central après inhalation, absorption par la peau ou ingestion. Peut provoquer maux de tête, nausée, étourdissements, somnolence et incoordination. Graves effets visuels, notamment photosensibilité accrue, vision trouble et cécité pouvant se développer après une période asymptomatique de 8 à 24 heures. Le coma et la mort peuvent s'ensuivre.

Irritant oculaire.

Classification de la substance ou du mélange

- Liquides inflammables (chapitre 2.6), Cat. 3
- Toxicité aiguë (Orale), (chapitre 3.1), Cat. 3
- Toxicité aiguë (Cutanée), (chapitre 3.1), Cat. 3
- Toxicité aiguë (Inhalation), (chapitre 3.1), Cat. 3
- Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, (chapitre 3.8), Cat. 1

Éléments du SGH sur les étiquettes, y compris les conseils de prudence

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm –45°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

H301	Toxique par ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H331	Toxique par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (peut provoquer la cécité par ingestion).

Conseil(s) de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/et autre antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les fumées, le gaz, le brouillard, les vapeurs ou les aérosols.
P264	Se laver soigneusement les mains et la peau après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.
P308+P311	En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P321	Traitement spécifique (voir la section sur les premiers soins).
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/contenant de façon sécuritaire, dans une installation agréée pour son traitement, conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales.
P370+P378	En cas d'incendie : Utiliser de la mousse appropriée, du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau pour éteindre l'incendie.

SECTION 3 : Composition / Information sur les composants

Substances

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants dangereux

Composant	Concentration
Méthanol (N°CAS : 67-56-1 ; CE n° : 200-659-6 ; Indice : 603-001-00-X)	>= 35 - <= 50 % (Volume)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins nécessaires

Conseils généraux	Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin en cas de malaise (lui montrer l'étiquette dans la mesure du possible). Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Le méthanol est toxique et inflammable. Prendre des précautions convenables pour assurer votre propre sécurité avant de tenter de secourir. (par ex., porter l'équipement de protection qui convient et enlever toutes les sources d'inflammation).
En cas d'inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.
En cas de contact avec la peau	Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment et immédiatement, en écartant les paupières des yeux (au moins 15 minutes). Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Veiller à ce que les replis des paupières soient bien rincés à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation, la douleur, le clignement ou la rougeur oculaire persiste.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Contient du méthanol. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Il est nécessaire de donner immédiatement un traitement médical. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes/effets aigus et retardés les plus importants

Symptômes/lésions après l'inhalation : Les symptômes peuvent comprendre étourdissements, maux de tête, nausée et perte de coordination. Dépression du SNC. Une acidose métabolique et des effets visuels importants peuvent se développer après une période de latence de 8 à 24 heures. Le coma et la mort peuvent s'ensuivre, habituellement en raison d'insuffisance respiratoire, si un traitement médical n'est pas administré. Les effets visuels peuvent comprendre une réactivité réduite à la lumière et/ou une photosensibilité accrue, la vision trouble, la diplopie (vision double) et/ou la vision enneigée et la cécité.

Symptômes/lésions après le contact avec la peau : L'exposition répétée à cette matière peut entraîner l'absorption par la peau entraînant un risque important pour la santé. Le contact répété et/ou prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation.

Symptômes/lésions après le contact avec les yeux : Provoque de graves lésions oculaires.

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Symptômes/lésions après l'ingestion : L'ingestion d'aussi peu que de 10 ml de méthanol peut provoquer la cécité et de 30 ml (1 once) la mort si la victime ne reçoit pas de traitement. L'ingestion provoque une légère dépression du système nerveux central (SNC) accompagnée de nausée, maux de tête, vomissements, étourdissements, incoordination et apparition d'une ébriété. Une acidose métabolique et des effets visuels importants peuvent se développer après une période de latence de 8 à 24 heures. Le coma et la mort peuvent s'ensuivre, habituellement en raison d'insuffisance respiratoire, si un traitement médical n'est pas administré. Les effets visuels peuvent comprendre une réactivité réduite à la lumière et/ou une photosensibilité accrue, la vision trouble, la diplopie (vision double) et/ou la vision enneigée et la cécité.

Symptômes chroniques : Certains effets tératogènes et fœtotoxiques ont été observés dans des études menées chez l'animal, mais sont inconcluantes.

Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter symptomatiquement. La gravité du résultat suivant l'ingestion de méthanol est plutôt liée au temps écoulé entre l'ingestion et le traitement, qu'à la quantité ingérée. En conséquence, il est nécessaire d'administrer un traitement rapidement lors de toute exposition par ingestion. L'antidote est le fomépizole qui améliore l'élimination de l'acide formique métabolique. Ce traitement ne doit être administré que par un professionnel médical formé à le faire. Pour obtenir des conseils de spécialistes, les médecins doivent contacter le Centre antipoison.

SECTION 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Mousse extinctrice synthétique AR-FFF (*Alcohol resistant aqueous film-forming foam*, mousse aqueuse antialcool formant une pellicule) (solution 3 %). Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents extincteurs inappropriés

Mousse. Mousses synthétiques à usages multiples ou mousses à base protéinique.

L'eau peut être efficace pour refroidir, mais elle peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie parce qu'elle pourrait ne pas refroidir le méthanol à une température inférieure à son point d'éclair.

Dangers particuliers au produit chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. La combustion incomplète dégage du dangereux monoxyde de carbone gazeux, du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques. Les contenants fermés peuvent éclater ou exploser sous l'effet de l'incendie. Les décharges électrostatiques peuvent l'enflammer. Peut accumuler une charge statique par écoulement, projections ou agitation. Même les solutions diluées dans l'eau peuvent être inflammables. Peut s'accumuler dans les espaces clos, entraînant des risques de toxicité et d'inflammabilité.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Instructions pour la lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau. Toujours être prudent lors de la lutte contre tout incendie d'origine chimique. Empêcher l'eau utilisée pour combattre l'incendie de pénétrer dans l'environnement.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets, dont un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

YEUX ET VISAGE : Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et/ou un écran facial dans les situations susceptibles de provoquer un contact avec les yeux.

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PEAU (MAINS, BRAS ET CORPS) : Porter des gants de protection contre les produits chimiques imperméables au méthanol en tout temps pour manipuler ce produit. Dans les espaces de travail clos ou lorsque les espaces ou le risque d'exposition de la peau sont beaucoup plus élevés, porter aussi des vêtements imperméables.

RESPIRATOIRE : Doit être porté dans toutes les situations dépassant la limite d'exposition professionnelle préconisée. L'équipement approprié comprend un appareil de protection respiratoire autonome à adduction d'air pur à la demande à pression positive ou un respirateur alimenté par un tuyau lorsque les concentrations dépassent la limite d'exposition professionnelle préconisée.

VENTILATION MÉCANIQUE :

GÉNÉRALE : Fortement recommandée pour toutes les situations à l'intérieur. Les concentrations dans l'air doivent être maintenues au-dessous de la limite inférieure d'explosivité en tout temps ou au-dessous de la valeur limite d'exposition préconisée si du personnel non protégé est inclus.

LOCALE : Requis pour l'entrée de personnel dans des espaces clos (c.-à-d., réservoirs de stockage en vrac).

AIR NEUF D'APPOINT : Doit toujours être fourni pour équilibrer l'air vicié (général ou localement).

Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts, sur le sol et dans les eaux publiques.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Colmater la fuite si cela peut se faire sans risque. Retirer toutes les sources d'inflammation. Petites quantités de déversement liquide : ramasser avec une matière absorbante non combustible et pelleter dans un contenant pour l'éliminer. Utiliser des outils anti-étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Éliminer par le biais d'un entrepreneur agréé pour le traitement des matières résiduelles. La matière absorbante contaminée peut poser le même risque que le produit déversé. Laver la zone du déversement à l'eau savonneuse. Gros déversements : Endiguer pour recueillir les gros déversements liquides. On peut appliquer des mousses antialcool sur le déversement pour diminuer la vapeur et le risque d'incendie. Retirer le liquide avec des pompes de sécurité intrinsèque ou du matériel de mise sous vide conçu pour aspirer les matières inflammables (c.-à-d., équipé de gaz inertes et de sources d'inflammation contrôlée). Mettre dans des contenants étiquetés et couverts qui conviennent.

Référence à d'autres sections

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle. SECTION 13 : Données sur l'élimination du produit.

SECTION 7 : Manutention et stockage

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Liquide inflammable. Le contenu peut prendre feu. Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes et des étincelles. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient fermé de manière étanche. Le matériel de manutention doit être mis à la terre pour prévenir l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact direct. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Bien se laver les mains et les avant-bras après manipulation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les contenants.

Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Il faut suivre des procédures appropriées de mise à la terre pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Avoir des extincteurs d'incendie et du matériel de nettoyage des déversements qui conviennent dans l'aire de stockage ou à sa proximité.

Conditions de stockage : Ne conserver que dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart des sources d'inflammation et des agents oxydants. Conserver dans un endroit résistant au feu. Garder le contenant fermé de manière étanche. Ne pas stocker dans des espaces clos. Stocker à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Aire de stockage : Stocker à température ambiante. Ne pas exposer directement aux rayons du soleil. Stocker dans un endroit sec. Garder le contenant dans un endroit bien ventilé. Garder sous clé. Équiper le réservoir d'une mise à la terre.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

N°CAS : 67-56-1

Alcool méthylique

Cal/OSHA : 200 ppm, (ST) 250 ppm, (C) 1000 ppm PEL inhalation ; NIOSH : 200 ppm, (ST) 250 ppm REL inhalation ; OSHA : 200 ppm PEL inhalation ; 260 mg/m³ PEL inhalation ; ACGIH : 200 ppm PEL-TWA ; 250 ppm STEL ; NIOSH : 200 ppm, 325 mg/m³ PEL-TWA ; OSHA : 200 ppm, 260 mg/m³ PEL-TWA

Mécanismes techniques appropriés

VENTILATION MÉCANIQUE :

GÉNÉRALE : Fortement recommandée pour toutes les situations à l'intérieur. Les concentrations dans l'air doivent être maintenues au-dessous de la limite inférieure d'explosivité en tout temps ou au-dessous de la valeur limite d'exposition préconisée si du personnel non protégé est inclus.

LOCALE : Requête pour l'entrée de personnel dans des espaces clos (c.-à-d., réservoirs de stockage en vrac).

AIR NEUF D'APPOINT : Doit toujours être fourni pour équilibrer l'air vicié (général ou localement).

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle (EPI)

Pictogrammes



Protection des yeux et du visage

Il faut porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et/ou un écran facial lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau

Il faut porter en tout temps des gants de protection contre les produits chimiques imperméables au méthanol pour manipuler ce produit. Il faut également porter des vêtements imperméables dans les espaces de travail clos ou dans les espaces dans lesquels le risque d'exposition de la peau est beaucoup plus élevé.

Protection du corps

Porter des combinaisons résistantes aux produits chimiques.

Protection des voies respiratoires

Doit être portée dans tous les cas où la limite d'exposition professionnelle préconisée est dépassée. L'équipement approprié comprend un appareil de protection respiratoire autonome à adduction d'air pur à la demande à pression positive ou un respirateur alimenté par un tuyau lorsque les concentrations dépassent la limite d'exposition professionnelle préconisée.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Apparence/forme (état physique, couleur, etc.)	Liquide de couleur bleu, clair ayant une légère odeur d'alcool
Odeur	Légère odeur d'alcool
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible.
pH	7,5 – 9,0
Point de fusion/point de congélation	-40°C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	79°C
Point d'éclair	27°C Tag en vase clos (TCC)
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide très inflammable
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité	Supérieure : (% EN VOLUME) : 36,5 pour le MÉTHANOL, Inférieure : (% EN VOLUME) : 6,0 pour le MÉTHANOL, Pour le mélange de produit, aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité	0,930 – 0,940
Solubilité(s)	100 % soluble dans l'eau
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	Aucune donnée disponible.
Viscosité	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible.
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est stocké à des températures ambiantes normales. Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif. Hygroscopique.

Risques de réactions dangereuses

Les contenants fermés peuvent éclater ou exploser lors d'un incendie.

Conditions à éviter

Éviter les étincelles, les flammes nues et toutes autres sources d'inflammation.

Matières incompatibles

Agents oxydants. Acides forts. Bases fortes. Le méthanol est incompatible avec les matériaux de joint d'étanchéité et de joint torique (annulaire) faits de Buna-N et de Nitrile.

Produits de décomposition dangereux

CO, CO₂, Formaldéhyde gazeux dégagé lors de la combustion.

SECTION 11 : Données toxicologiques

Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm –45°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthanol

DL50 Oral – Rat – 5600 mg/kg

Méthanol

DL50 Peau – Lapin – 15 800 mg/kg

Méthanol

CL50 Inhalation – Rat – 64 000 ppm 4hr

Corrosion/irritation cutanée

Non classifié.

(D'après les données dont on dispose, les critères de classification ne sont pas rencontrés)

Grave lésion/irritation oculaire

Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classifié.

(D'après les données dont on dispose, les critères de classification ne sont pas rencontrés)

Mutagénicité pour les cellules germinales

Non classifié.

(D'après les données dont on dispose, les critères de classification ne sont pas rencontrés)

Cancérogénicité

Non classifié.

(D'après les données dont on dispose, les critères de classification ne sont pas rencontrés)

Toxicité pour la reproduction

Non classifié.

(D'après les données dont on dispose, les critères de classification ne sont pas rencontrés)

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique

Provoque des lésions aux organes.

Inhalation

À concentrations élevées, grave irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Peut être nocive d'après des tests effectués sur des animaux.

Ingestion

1) TOXICITÉ LÉGÈRE À MODÉRÉE : Les patients présenteront au début des signes d'intoxication aiguë, tels que l'ataxie, la sédation et la désinhibition. Les patients peuvent également se plaindre de douleur abdominale, nausée, vomissements et maux de tête. L'acidose ou des signes de troubles visuels indiquant une intoxication plus grave.

2) TOXICITÉ SÉVÈRE : L'acidose métabolique grave se développe plusieurs heures après l'exposition (si de l'éthanol n'est pas ingéré de façon concomitante) et peut mener à des dysfonctions de plusieurs organes entraînant hypotension, tachycardie, dysrythmies, crises, coma, pancréatite et insuffisance rénale aiguë. Une rhabdomyolyse peut se produire lors d'intoxications sévères. On a également signalé l'hypomagnésémie, l'hypokaliémie et l'hypophosphatémie. De plus, une toxicité oculaire peut se développer ; ses manifestations comprennent mydriase, disques des nerfs optiques hyperémiés et œdème papillaire. Des troubles visuels peuvent se développer, allant de la vision trouble/brumeuse à des défauts de la vision chromatique à une vision « de champ de neige » à la cécité totale. Des séquelles permanentes faisant suite à une grave intoxication peuvent comprendre la nécrose des noyaux gris centraux accompagnée de traits parkinsoniens (c.-à-d., tremblements, rigidité, bradykinésie) et la cécité.

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Toxique, peut entraîner la mort, une dépression du système nerveux central, des déficiences visuelles et la cécité. Dans certains cas, il peut y avoir des effets retardés sur le système nerveux. Les symptômes peuvent comprendre maux de tête, nausée, vomissements, étourdissements, somnolence et confusion. Une exposition sévère peut provoquer des maux d'estomac, douleur musculaire, respiration difficile et coma. La vision peut être altérée et la cécité permanente peut en découler. Il peut y avoir d'autres effets permanents sur le système nerveux, par ex., tremblements, crises.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

D'après les données dont on dispose, les critères de classification ne sont pas rencontrés.

SECTION 12 : Données écologiques

Toxicité

Les données suivantes concernent le méthanol, soit le principal composant de l'Antigel lave-glace.

CL50 (96 h, poisson) : 15 400 – 29 400 mg/l

CEC50 (48 h, daphnie) : > 10 000 mg/l

CE50 (72 h, algue) : 22 000 mg/l *Selenastrum carpicornutum*

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas biologiquement.

Mobilité dans le sol

Mobile dans les sols.

Résultats de l'évaluation des caractéristiques PBT (persistance, bioaccumulation, toxique) et vPvB (très persistant et s'accumulant biologiquement très fortement)

Le méthanol n'est pas considéré comme étant persistant, s'accumulant biologiquement ni toxique (PBT). Le méthanol n'est pas considéré comme étant très persistant ni s'accumulant biologiquement très fortement (vPvB).

Autres effets nocifs

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ni dans le réseau d'égouts sanitaires.

Destinée terrestre : La mobilité du méthanol dans la subsurface ne sera pas limitée de manière importante par l'adsorption. La sorption du méthanol au carbone organique dans le sol sera mineure, et le méthanol aura tendance à demeurer dans l'eau interstitielle du sol.

Destinée aquatique : Le méthanol est complètement miscible dans l'eau. En conséquence, sa mobilité dans la subsurface ne sera pas limitée par la solubilité. Diverses études de filtrage employant de la matière d'égout de départ et un inoculum de boue activée ont montré que le méthanol subit une biodégradation rapide, ce qui semble indiquer que la biodégradation se produira dans des milieux aquatiques dans lesquels la concentration n'inhibe pas l'activité bactérienne.

Destinée atmosphérique : Le méthanol a une pression de vapeur de 127 mm Hg à 25°C et il est attendu qu'il n'existe que sous forme de vapeur dans l'air ambiant. Le méthanol en phase vapeur se dégrade dans l'atmosphère par réaction avec des radicaux hydroxyles produits photochimiquement ; la demi-vie de cette réaction dans l'air est estimée à 17 jours.

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 13 : Données sur l'élimination

Élimination du produit

Examiner la réglementation des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux avant d'éliminer. Stocker la matière tel qu'indiqué à la Section 7, Manutention et stockage. Régénérer et éliminer dans une installation agréée pour le traitement des matières résiduelles dangereuses. Recycler lorsque cela est possible.

Élimination de l'emballage contaminé

Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne jamais souder, couper ni meuler les contenants vides. Lors de l'élimination des contenants vides, veiller à ce qu'ils soient bien rincés à l'eau, puis les éliminer dans un site d'enfouissement autorisé. Retirer toutes les étiquettes existantes après le nettoyage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

TMD canadien (Transport des marchandises dangereuses) :

Contenants de 450 L ou moins : Ce produit satisfait aux exigences relatives à l'exemption en vertu de dispositions spéciales du règlement sur le TMD, partie 1, article 1.36b : Exemption relative à la Classe 3, Liquides inflammables, boissons alcooliques et solutions aqueuses d'alcool.

Contenants de 450 L et plus et vrac : le règlement sur le TMD s'applique :

Numéro UN : 1986

Classe : 3 (6.1)

Groupe d'emballage : III

Appellation réglementaire : ALCOOLS, INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Méthanol)

Ministère des transports américain (*Department of Transportation (DOT)*) :

Numéro UN : 1986

Classe : 3 (6.1)

Groupe d'emballage : III

Appellation réglementaire : ALCOHOLS, FLAMMABLE, TOXIC, N.O.S. (Methanol)

Appellation réglementaire : *Consumer Commodity* ORM-D Selon le 49 CFR Partie 173.10 (GE III, emballage intérieur de pas plus de 5,0 L)

IMDG

Appellation réglementaire : *Limited Quantities of Class 3* (Cela doit figurer dans la Déclaration de l'expéditeur)

IATA

Appellation réglementaire : *Flammable Liquid, n.o.s. (Methanol)* N° d'ID : UN 1993 Classe : 3

Étiquette de danger : *Flammable Liquid* GE : III

Quantité limitée : Instruction d'emballage : Y309 (Quantité maximale par emballage de 10 L)

Dispositions spéciale : A3

SECTION 15 : Information sur la réglementation

Règlements sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques au produit

Liste intérieure des substances du Canada (LIS)

Tous les composants sont répertoriés dans la LIS/LES.

Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory (États-Unis)

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA.

Antigel de lave-glace toutes saisons Flo-Perm -45°C FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Massachusetts Right To Know Components (États-Unis)

Nom du produit chimique : *Methanol*

Numéro de CAS : 67-56-1

New Jersey Right To Know Components (États-Unis)

Nom commun : *METHYL ALCOHOL*

Numéro de CAS : 67-56-1

Pennsylvania Right To Know Components (États-Unis)

Nom du produit chimique : *Methanol*

Numéro de CAS : 67-56-1

California Prop. 65 Components (États-Unis)

Ce produit contient des produits chimiques, reconnus par l'état de la Californie, de causer des anomalies congénitales.

Ce produit contient des produits chimiques, reconnus par l'état de la Californie, de causer des effets nocifs sur la reproduction.

SECTION 16 : Autres informations

FDS préparée par : Service d'assurance de la qualité

N° de téléphone : 905-846-2200

Date de préparation : 7 mar 2017

Avis de non responsabilité

Les recommandations et les données présentées dans la présente fiche s'appuient sur des sources considérées comme étant fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ni sous-entendue en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations ou de celle du produit. La détermination finale de la convenance de tout matériel relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toute matière peut présenter des dangers inconnus et doit être utilisée avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans la présente fiche, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls à exister.